

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2013**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :  
le 13/12/2013

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 27/12/2013

**Délibération n° D-2013-568**

**Conventions pluriannuelles d'objectifs avec les clubs de haut  
niveau**

**Président :**

**MADAME GENEVIÈVE GAILLARD**

**Présents :**

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

**Secrétaire de séance :** Gaëlle MANGIN

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Annick DEFAYE, ayant donné pouvoir à Madame Geneviève GAILLARD, Madame Nicole IZORE, ayant donné pouvoir à Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Hüseyin YILDIZ, Madame Blanche BAMANA, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT

**Excusés :**

Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Michel PAILLEY.

**Direction Animation de la Cité**

**Conventions pluriannuelles d'objectifs avec les clubs de haut niveau**

Madame Chantal BARRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort conduit une politique tendant à favoriser le sport sur son territoire. Cela repose avant tout sur l'existence d'associations remplissant des missions d'intérêt général et bénéficiant de ce fait d'une reconnaissance particulière par la collectivité publique, en raison de la qualité et de la diversité des services rendus.

En 2010, en concertation avec les clubs sportifs, elle a élaboré de nouveaux critères d'attribution des subventions reposant sur 7 grandes thématiques :

- Prise en compte de tous les publics (actions dans les quartiers, développement de la mixité, développement de la pratique handisport) ;
- Intégration du club dans la ville (participation à la vie de la cité, organisation de rencontres événementielles, développement du spectacle sportif lors des rencontres officielles, animation d'un club de supporters) ;
- Ecologie et développement durable (prise en compte de la signature de chartes relatives au développement durable, développement du tri sélectif, maîtrise de la consommation des fluides, respect des équipements municipaux et leur règlement intérieur, développement du covoiturage, assurance de l'intégrité physique des sportifs avec un suivi médical, prévention des conduites déviantes) ;
- Offre de loisirs (alternative à la pratique compétitive) ;
- Structuration du club (formation des bénévoles dirigeants de club, formation des arbitres, mise en place d'un pôle professionnel administratif, mise en place d'outils de gestion, recherche de partenaires privés, communication et marketing du club, labellisation de l'école de sport) ;
- Formation et développement du club (formation des encadrants, politique de formation des licenciés, activités sportives du club, nombre de sportifs de haut niveau, interaction avec le réseau de formation local).

A partir de ces critères, la Ville de Niort a décidé de conclure avec les clubs de haut niveau des conventions pluriannuelles d'objectifs.

Chaque convention a été établie en lien avec le projet sportif des clubs. Elle permet de mettre en évidence tout le travail accompli par ces associations dans le développement de leur propre structure et la promotion de leur sport au sein de la cité.

Une convention pluriannuelle d'objectifs a été conclue avec les associations sportives suivantes :

- Le Niort Handball Souchéen ;
- Le SA Souché Niort - Section Tennis de Table ;
- Le Stade Niortais Rugby ;
- L'Ecole de Tennis de Niort ;
- Le Stade Niortais Athlétisme ;
- Le Volley Ball Pexinois Niort.

Par ailleurs, afin de leur assurer une certaine stabilité financière lors des prochaines saisons sportives, la présente convention prévoit l'attribution de subventions prévisionnelles. Chaque subvention ne sera acquise définitivement qu'après son approbation par le Conseil municipal et sous réserve du vote de son montant au budget primitif de l'année concernée.

Dans ce contexte, afin qu'ils puissent poursuivre leur saison sportive dans de bonnes conditions, il vous

est proposé de verser à chacun des clubs suivants une subvention globale de fonctionnement au titre de la saison 2013 / 2014 :

- L'Ecole de Tennis de Niort : 11 000 €.
- Le Niort Handball Souchéen : 40 000 €.
- Le SA Souché Niort - Section Tennis de Table : 45 000 €.
- Le Stade Niortais Athlétisme : 15 000 €.
- Le Stade Niortais Rugby : 70 000 €.
- Le Volley Ball Pexinois Niort : 60 000 €.

Cependant, des acomptes à la subvention attribuée au titre de la saison 2013 / 2014 ont déjà été versés lors de la séance du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2013 pour les clubs suivants :

- Le Niort Handball Souchéen : 15 000 €.
- Le SA Souché Niort - Section Tennis de Table : 25 000 €.
- Le Stade Niortais Rugby : 35 000 €.
- Le Volley Ball Pexinois Niort : 20 000 €.

Compte tenu des acomptes déjà versés, il vous est donc proposé de verser le solde de ces subventions pour la saison 2013/2014 pour les clubs suivants :

- L'Ecole de Tennis de Niort : 11 000 €.
- Le Niort Handball Souchéen : 25 000 €.
- Le SA Souché Niort - Section Tennis de Table : 20 000 €.
- Le Stade Niortais Athlétisme : 15 000 €.
- Le Stade Niortais Rugby : 35 000 €.
- Le Volley Ball Pexinois Niort : 40 000 €.

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice 2014.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

L'Ecole de Tennis de Niort	11 000 € pour la saison 2013/2014
Le Niort Handball Souchéen	25 000 € pour la saison 2013/2014 (pour mémoire 15 000 € ont déjà été attribués à titre d'acompte sur la saison sportive 2013/2014)
Le SA Souché Niort - Section Tennis de Table	20 000 € pour la saison 2013/2014 (pour mémoire 25 000 € ont déjà été attribués à titre d'acompte sur la saison sportive 2013/2014)
Le Stade Niortais Athlétisme	15 000 € pour la saison 2013/2014
Le Stade Niortais Rugby	35 000 € pour la saison 2013/2014 (pour mémoire 35 000 € ont déjà été attribués à titre d'acompte sur la saison sportive 2013/2014)
Le Volley Ball Pexinois Niort	40 000 € pour la saison 2013/2014 (pour mémoire 20 000 € ont déjà été attribués à titre d'acompte sur la saison sportive 2013/2014)

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations concernées les subventions et les soldes de subvention afférents, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Madame le Maire de Niort  
Députée des Deux-Sèvres

Signé

**Geneviève GAILLARD**